



3. LETTRE A MONSIEUR LE PREFET

Remarque :

Conformément à l'article D181-15-10 du Code de l'Environnement, le formulaire CERFA n'est plus requis lorsque la demande est déposée par téléprocédure.



FOURS A CHAUX DE L'OUEST

S.A. au Capital de 840 630 €

Siège social & Usine : Carrière de Parets – 4, route de la Monerie – 85110 LA JAUDONNIERE
Tél. : 02 51 34 30 15 Fax : 02 51 34 33 50
Usine : La Hunaudière – 53480 VAIGES
Tél. : 02 43 91 55 10 Fax : 02 43 90 32 07

CARBONATE DE CALCIUM POUR APPLICATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

Préfecture de la Mayenne

46 rue Mazagran
53000 LAVAL

La Jaudonnière, le 09/03/2023

Objet : Carrière de la Hunaudière, commune de Vaiges (53)
Dossier de demande d'autorisation environnementale

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Jean-Alain Pigeon, Directeur Général délégué de la Société des Fours à Chaux de l'Ouest, dont le siège social est 4 route de la Monerie, lieu-dit Parets, 85110 LA JAUDONNIERE,

Ai l'honneur de solliciter par la présente sur le site de la Hunaudière à Vaiges (53) :

- le renouvellement de l'autorisation pour 30 années,
- la hausse de la production annuelle moyenne (0,8 Mt) et maximale (1 Mt) en lien avec la construction d'une nouvelle ligne de fabrication sur son usine de fillers,
- l'extension du site, qui passera alors de 45,5 à 87,3 ha environ et concernera :
 - o vers le Sud-Ouest, la création d'une seconde fosse d'extraction sur des zones avec un calcaire de meilleure qualité que sur la fosse actuelle,
 - o vers le Sud-Est, le stockage de matériaux, de découvertes et de stériles d'exploitation,
- la mise en place d'une installation de lavage pour valoriser une partie des matériaux de scalpage,
- l'approfondissement de l'excavation (profondeur de 70 m, soit un fond de fouille à la cote 23 m NGF environ).

S'agissant d'une demande d'autorisation environnementale, vous trouverez, ci-joint, un dossier de demande établi conformément aux dispositions des articles R181 et suivants – livre 1^{er} – Titre VIII de la partie réglementaire du Code de l'environnement, pris en application des articles L.181-1 et suivants – Livre 1^{er} – titre VIII de la partie législative du Code de l'Environnement.

Compte tenu de l'emprise de l'exploitation, nous sollicitons également l'autorisation de porter l'échelle du plan d'ensemble réglementaire joint à la demande au 1/1750 (cette requête est faite en application de l'article D181-15-2-9°).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre haute considération.

Monsieur Jean-Alain Pigeon


FACO
(FOURS A CHAUX DE L'OUEST)
S.A. au capital de 840 630 Euros
Carrière de Parets
85110 LA JAUDONNIERE
Tél. 02.51.34.30.15 – Fax 02.51.34.33.50
R.C. La Roche sur Yon B 552 141 079
Siret 552 141 079 00038 – APE 2352Z